

**Procès-Verbal  
du CCAS du 17 novembre 2022**

L'an deux mille-vingt-deux et le 17 novembre 2022 à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Adeline ANDONI, Brigitte DURAND SAINT OMER, Marie-Thérèse MATHON, Ingrid RABATÉ, Chantal REDON, MM. Francis LACROIX, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT

Absents : M. Robert FESCHET

Absents ayant donné procuration : Mme Sylvie GOUNON à Mme Ingrid RABATÉ

Excusés : /

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MATHON

Quorum : 6 (atteint)

Le CCAS procède à l'approbation du PV du 13/10/2022 à l'unanimité.

**1 – Noël des aînés**

Madame Ingrid RABATÉ propose à la Commission Administrative de fixer le prix des repas/colis des anciens 2022. Elle expose le projet de modifier la traditionnelle formule des repas/colis de fin d'année. Elle précise que devant le succès de la formule proposée en 2021 contrainte par la Covid, les aînés se verraient proposer, comme en 2021, un choix entre un colis (simple ou couple) ou un bon repas au restaurant. Les deux restaurants de Veyras (La Boria et La Comballe) seraient partenaires de l'opération pour les bons repas. Dans tous les cas, afin de conserver le côté convivial d'un rassemblement, les aînés concernés seraient tous conviés à un goûter intergénérationnel (classe CM1 / CM2 de l'école de Veyras) avec animation qui se déroulerait en début d'année 2023.

Monsieur Francis LACROIX n'est pas d'accord pour dire que la formule de 2021 a été un succès et exprime son souhait de conserver l'idée première d'un repas unique, par souci de convivialité.

Madame Ingrid RABATÉ fait part des multiples félicitations reçues suite à l'instauration de cette formule (bon repas ou colis) et mentionne que les personnes concernées avaient de toute façon l'habitude de se réunir par table par affinité pendant le repas unique et précise que la convivialité serait assurée par le goûter intergénérationnel.

Monsieur Francis LACROIX insiste sur sa préférence pour un repas unique, sans rencontre intergénérationnelle. Il s'interroge également sur l'opportunité de proposer des bons dans les deux restaurants de Veyras.

Les autres membres du CCAS soutiennent l'idée des bons repas dans les deux restaurants mais font part de leurs vives interrogations quant au bienfondé de l'aspect intergénérationnel du goûter (risque de transmission des virus, nuisances sonores et responsabilité en l'absence des parents).

Madame Brigitte DURAND SAINT OMER fait la présentation d'un colis couple du magasin de producteurs « La Cagette ». Quelques produits devront être remplacés mais le principe reçoit l'approbation des membres.

Les membres décident par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur Francis LACROIX) d'adopter la nouvelle formule qui propose un choix entre un colis ou un bon repas dans un restaurant et l'organisation dans tous les cas d'un goûter animé (sans que celui-ci soit intergénérationnel). Une délibération est prise en ce sens.

**2 – Demande de subvention – Centre Ressource de Montélimar**

Madame Ingrid RABATÉ expose la demande de subvention du Centre Ressource de Montélimar et présente brièvement cette association dont le but est d'apporter un soutien aux personnes touchées par le Cancer. Elle informe les membres du CCAS qu'une subvention est accordée à une autre association de lutte contre le cancer par la commune.

M. Lacroix s'interroge sur l'opportunité d'accorder une subvention à une association Drômoise.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas accorder de subvention à cette association. Un simple courrier réponse sera envoyé.

### **3 - Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023**

Madame Ingrid RABATÉ mentionne que la nomenclature M57 a été adoptée pour le budget principal de la commune au cours du Conseil Municipal du 17 octobre 2022. Elle mentionne que l'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Sans contestation, les membres décident à l'unanimité d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57 abrégé. Une délibération est prise en ce sens.

### **4 - Questions diverses :**

Il est demandé des informations concernant le couple aidé par le CCAS en septembre 2022.

Les informations sont données concernant la réparation de la porte du poêle. Une interrogation demeure quant au suivi par une assistante sociale mais Madame Brigitte DURAND SAINT OMER précise qu'elle essaye de prendre des nouvelles fréquemment. Le couple est toujours dans le logement.

### **Agenda**

La date de la prochaine réunion du CCAS n'est pas déterminée. Cependant, les membres se retrouveront le jeudi 8 décembre à 18h30 pour déterminer des livraisons des colis des aînés.

Levée de séance à 19h45

La secrétaire,



Marie-Thérèse MATHON

Le Président,



Alain LOUCHE